

**Règlement des études des diplômes d'université**  
**Doctorate in Business Administration (DBA)**  
**Année universitaire 2024-2025**

**Composante** : Grenoble IAE-INP, UGA

**Statut de la formation** : Modification

**Régime/ Modalités :**

**Régime** :     formation initiale             formation continue

**Modalités** :    présentiel                     enseignement à distance             hybride

convention

## I. Dispositions générales

### Article 1 : Définition et objectifs de la formation

Le Doctorate in Business Administration (DBA) sanctionne un parcours-type de formation continue, à finalité professionnelle, à un niveau correspondant à l'obtention d'un Doctorat d'université.

Il a pour objet l'acquisition, par des cadres d'entreprises, de compétences de haut niveau via la réalisation d'une recherche doctorale rigoureuse à forte dimension managériale. L'étudiant doit pouvoir:

- poser une question de recherche,
- effectuer une revue de la littérature académique sur le sujet donné,
- construire un plan de collecte et d'analyse de données,
- rédiger un article susceptible d'être publié dans une revue académique,
- rédiger une thèse professionnelle.

Cette formation par la recherche ouvre deux voies professionnelles aux étudiants :

- la poursuite d'une carrière professionnelle de haut niveau,
- une réorientation vers l'enseignement et la recherche, notamment au sein du corps professoral des écoles de commerce

## **Article 2 : Conditions d'accès**

### 2.1 Recevabilité des candidatures

Se référer à chaque convention.

### 2.2 Conditions d'admission

Sur entretien après examen d'un dossier de candidature par la commission d'admission.

## **II. Organisation des enseignements et des modalités d'examen**

### **Article 3 : Organisation des enseignements**

Période de la formation : septembre à septembre

Durée de la formation : 3 années

Formation semestrialisée : Non

Volume horaire de la formation : 160 (variable selon les conventions signées avec les partenaires)

Nombre d'ECTS : 120

*Les ECTS ne présentent pas les garanties de reconnaissance qui s'attachent aux crédits acquis dans le cadre d'un diplôme national.*

### **Article 4 : Composition des enseignements et modalités d'évaluation**

*(Se reporter au **Tableau de Modalités de Contrôle des Connaissances** de la formation)*

Voir le tableau MCCC :

Remarques et précisions éventuelles relatives aux MCCC :

La formation se déroule sur trois années et comprend 4 unités d'enseignements.

La quatrième UE est représentée par la soutenance de la thèse de DBA en fin de troisième année.

La première année est consacrée à l'acquisition de compétences méthodologiques et disciplinaires et à la rédaction du projet de thèse (Phase 1). A l'issue de la soutenance, en fonction des résultats obtenus, l'étudiant est autorisé ou non à poursuivre son travail doctoral les années 2 et 3. Il n'a aucune matière ou UE à valider au cours de la seconde année. Le diplôme de DBA est donc obtenu après soutenance de la thèse en fin d'année 3. Lors des deuxièmes et troisièmes, les étudiants réalisent leur recherche et rédigent leur thèse de doctorat.

A la fin de la première année, un Certificat d'aptitude à la recherche en gestion pourra être délivré à tout étudiant ayant validé la première année dans les conditions énoncées dans l'article 5. (Sur demande)

Si la formation comporte des **enseignements mutualisés** avec d'autres formations accréditées ou non accréditées, merci de préciser, les enseignements concernés :

## **Le stage**

Stage/immersion pratique en milieu professionnel : Non

Durée du stage :

Période du stage :

Modalité de stage :

*Tout stage fait l'objet d'une convention. En fonction de la durée, du lieu de stage et de la nature de l'établissement, il donne éventuellement lieu à gratification par application des dispositions légales et réglementaires en cours.*

## **Le(s) mémoire, rapport, projet tuteuré**

Projet de thèse : Tout au long de la première année, l'étudiant doit progresser sur la rédaction de son projet de thèse, sous la direction d'un enseignant-chercheur. Ce projet devra être remis au minimum un mois avant la date de soutenance, dont la date est fixée par le responsable pédagogique de la formation.

Thèse de DBA : Tout au long de la 2ème et 3ème année, l'étudiant doit progresser sur la rédaction de sa thèse, accompagné par son tuteur/directeur de thèse. La thèse sera soutenue, sous avis favorable de son directeur de thèse, et la thèse devra être remis au minimum un mois avant la date de soutenance, dont la date est fixée par le tuteur / directeur de thèse.

## **Modalités d'examen**

Assiduité aux enseignements :

La présence aux cours, conférences et ateliers est obligatoire. Conformément aux modalités de validation des séminaires, toute absence doit être exceptionnelle, limitée et justifiée. En cas d'absences non justifiées ou répétées, le jury de fin d'année peut décider de ne pas valider le séminaire.

Par dérogation, l'étudiant peut être dispensé du suivi de certains enseignements. Dans ce cas, un contrat pédagogique est signé entre le responsable pédagogique et l'étudiant en début d'année.

Absences aux examens :

En cas d'absence de l'étudiant, les examens ne donnent pas lieu à rattrapage au cours de la même session.

## **III. Résultats**

### **Article 5 : Jury**

*La composition du jury est déléguée au directeur de la composante par décision du Conseil d'Administration de l'UGA, en date du 20 mai 2016.*

Septembre.

## **Article 6 : Conditions de validation de la formation**

Le DBA est obtenu lorsque l'étudiant a validé indépendamment l'année 1 et l'année 3.

- Pour l'obtention de la première année, l'étudiant doit :

- valider chacun des séminaires des UE 1 et 2 et 3

Le jury de fin de première année prononce l'admission de l'étudiant en phase 2. Il est présidé par le responsable pédagogique de la formation et 1 enseignant du programme

- L'inscription en troisième année est validée par un avis du directeur de thèse de DBA.
- L'obtention de la troisième année est subordonnée à la soutenance de la thèse de DBA. Celle-ci est évaluée par un jury souverain composé d'au moins trois personnes. Les conditions d'évaluation de cette thèse de DBA sont inspirées de celles d'une thèse de troisième cycle : fourniture du document à deux rapporteurs un mois avant la date de soutenance et soutenance publique. L'un des deux rapporteurs au moins doit être un enseignant-chercheur externe à l'université d'inscription du candidat. L'un des membres du jury au moins doit être titulaire d'une Habilitation à diriger des recherches (HDR). Le jury est présidé par un coordinateur français désigné par le responsable pédagogique du programme.

## **Article 7 : Redoublement**

Le redoublement n'est pas de droit. Les étudiants qui souhaitent redoubler la première année doivent en faire la demande auprès du responsable de programme. De la même façon, la demande d'une année supplémentaire pour terminer la rédaction de la thèse de DBA doit faire l'objet d'une demande expresse auprès du responsable de programme. L'étudiant ne pourra pas demander plus de deux années supplémentaires.

## **V. Dispositions diverses**

### **Article 9 : Dispositions spécifiques à la formation**

A la fin de la première année, un Certificat d'aptitude à la recherche en gestion est délivré à tout étudiant ayant validé la première année dans les conditions énoncées dans l'article 6.2. Ce certificat est délivré avec les mentions suivantes :

Moyenne  $\geq 10$  et  $< 12$  = mention passable

Moyenne  $\geq 12$  et  $< 14$  = mention Assez Bien

Moyenne  $\geq 14$  et  $< 16$  = Bien

Moyenne  $\geq 16$  = Très Bien

Les étudiants pourront dans le cadre de leur scolarité être amenés à effectuer certains déplacements pour participer à des activités à l'extérieur des locaux de l'université ou, à l'inverse, pour venir à Grenoble IAE-INP, UGA pour la soutenance de leur thèse de DBA.